

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 6 février 2024

Délibération
N° 24.006.1
En exercice ... 36
Présents 28
Votants 32
Pour 32
Contre 0
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE RESSOURCES HUMAINES
TABLEAU DES EFFECTIFS - MISE À JOUR - CRÉATION D'EMPLOI - APPROBATION

Date de la convocation : 31/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le 6 février à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Claude Nougaro » de la commune de Montady, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

28 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, madame Rebecka GOURDIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Philippe VIDAL.

4 Conseillers communautaires absents représentés : madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Elian PALAZY (représenté par madame Patricia BERTHOMIEU), madame Mireille TORTES (représentée par monsieur Alain CASTAN), madame Maryline TUCA (représentée par monsieur Philippe VIDAL).

4 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Thierry CALMEL.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 6 février 2024

Tableau des effectifs – Mise à jour – Création d’emploi – Approbation

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles, L2313-1, L5211-1 et R2313-3 ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L542-2 ;

Considérant que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant qu'il est proposé au Conseil communautaire, compte tenu des nécessités de service, de créer un emploi permanent de Gestionnaire des ressources humaines à temps complet rattaché au grade suivant :

Filière administrative :

- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ;

Considérant, qu'il y a lieu de prendre en compte cette modification dans le tableau des effectifs présenté ci-dessous :

1- Personnel titulaire à temps complet :

Filière administrative :

- 1 Directeur général des services des établissements publics de 20 000 à 40 000 habitants ;
- 2 Attachés hors classe ;
- 3 Attachés principaux ;
- 5 Attachés (dont 3 ouverts aux contractuels) ;
- 4 Rédacteurs principaux de 1^{ère} classe ;
- 4 Rédacteurs principaux de 2^{ème} classe ;
- 5 Rédacteurs (dont 1 ouvert aux contractuels) ;
- 7 Adjoint administratifs principaux de 1^{ère} classe ;
- 6 Adjoint administratifs principaux de 2^{ème} classe ;
- 6 Adjoint administratifs ;

Filière technique :

- 3 Ingénieurs principaux ;
- 1 Ingénieur (ouvert aux contractuels) ;
- 1 Technicien principal de 1^{ère} classe ;
- 5 Techniciens (dont 1 ouvert aux contractuels) ;
- 5 Agents de maîtrise principaux ;
- 3 Agents de maîtrise ;
- 10 Adjoint techniques principaux de 1^{ère} classe ;
- 21 Adjoint technique principaux de 2^{ème} classe ;
- 19 Adjoint techniques ;

Filière animation :

- 1 Animateur principal de 1^{ère} classe ;
- 1 Animateur principal de 2^{ème} classe ;
- 3 Adjoints d'animation (dont 1 ouvert aux contractuels) ;

Filière culturelle :

- 1 Bibliothécaire principal ;
- 1 Bibliothécaire ;

Filière médico-sociale :

- 2 Educateurs de jeunes enfants ;

2- Personnel titulaire à temps non complet :

Filière animation :

- 1 Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à 28 heures/semaine ;

Filière médico-sociale :

- 1 Educateur de jeunes enfants, à 28 heures/semaine, (ouvert aux contractuels).

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. DÉCIDE de créer l'emploi ci-dessus exposé.

II. DÉCIDE de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs, tel que présenté ci-dessus.

III. PRÉCISE que les crédits afférents seront prévus au budget concerné des exercices 2024 et suivants, au chapitre prévu à cet effet.

IV. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240206-DELIB_24_00

Délibération transmise au représentant de l'Etat le **13 FEV. 2024**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

13 FEV. 2024

Signature du secrétaire de séance :

Thierry CALMEL



page 4 sur 4
REÇU EN PREFECTURE
le 13/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240206-DELIB_24_00